

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 648**25 avril 2002****SOMMAIRE**

A-XYZ S.A., Troisvierges	31066	Horizon Equity S.C.A., Luxembourg	31097
Activ'Invest S.A., Luxembourg	31088	Horizon Equity, S.à r.l., Luxembourg	31097
Ades S.A., Luxembourg	31069	Ilico S.A.H., Luxembourg	31087
Alena Invest, Sicav, Luxembourg	31091	Immo Inter Finance S.A., Luxembourg	31086
Arcoluce S.A., Strassen	31080	Immobilière Rue de Namur, S.à r.l., Luxembourg	31077
Arquinos AG, Luxembourg	31090	Immobilière Rue de Namur, S.à r.l., Luxembourg	31078
Arraxis S.A.H., Luxembourg	31083	Intercontinental Group for Commerce, Industry and Finance S.A.H., Luxembourg	31100
Baltic Financial Holding S.A., Luxembourg	31081	International Finance System S.A., Luxembourg	31088
Besycoclam S.A., Strassen	31095	International Golf and Leisure S.A., Eselborn	31101
BGL Investment Partners S.A., Luxembourg	31092	Invertrade S.A., Luxembourg	31081
Brooklyn Bridge Company S.A., Luxembourg	31085	Isny S.A.H., Luxembourg	31094
Cabritu S.A., Luxembourg	31097	Jabelmalux S.A., Luxembourg	31086
Carrefour Lux S.C.A., Luxembourg	31098	Koplast A.G., Luxembourg	31086
Carry European Markets S.A., Luxembourg	31102	Logos Invest Holding S.A., Luxembourg	31087
Cash Invest, Sicav, Luxembourg	31099	LRI Fund Management Company S.A., Munsbach	31068
Celfloor S.A.H., Luxembourg	31095	LRI Fund Management Company S.A., Munsbach	31069
Chandra S.A.H., Luxembourg	31104	Luxaviation S.A., Findel	31093
Cheficomin S.A.H., Luxembourg	31099	Mapico S.A., Foetz	31070
Clergeon S.A., Luxembourg	31102	Mapico S.A., Foetz	31071
Compagnie Financière d'Echternach S.A.H., Luxembourg	31100	Matame S.A., Strassen	31081
Compartin S.A.H., Luxembourg	31097	Medicover Holding S.A., Luxembourg	31087
Dexia Greater China Sicav, Luxembourg	31089	Mercury Selected Trust, Sicav, Senningerberg	31096
Diam Regional Equity Fund	31059	Metals Finance Corporation S.A., Luxembourg	31094
Diamer Invest Holding S.A., Luxembourg	31103	Minusines S.A., Luxembourg	31095
Dresdner Symphonica Management, Sicav, Luxembourg	31084	Mobility International Holding S.A., Luxembourg	31101
E.F.I. Holding S.A., Luxembourg	31093	Monticello Properties S.A., Luxembourg	31083
Elsa S.A.H., Luxembourg	31100	Nitlux A.G., Luxembourg	31082
Erkada S.A., Luxembourg	31102	Nord-Sud Invest Holding S.A., Luxembourg	31088
Financière Euro-Luxembourgeoise S.A.H., Luxembourg	31085	Nory European Equities S.A., Luxembourg	31102
Finmacrien S.A., Luxembourg	31090	Ortolan S.A., Luxembourg	31085
Fiver S.A.H., Luxembourg	31103	Patrimoine Fund Select, Sicav, Luxembourg	31090
Gera International S.A., Jette	31078	Pharamond Holding S.A., Luxembourg	31098
Graficom S.A., Luxembourg	31091	Polowanie S.A.H., Luxembourg	31092
Gremir S.A., Strassen	31096	Potomac Engineering S.A., Luxembourg	31101
Holleur S.A., Luxembourg	31084	Pricourt International S.A., Luxembourg	31103
Honeybee Holding S.A., Luxembourg	31089	Pro-Line S.A., Pétange	31080
Hoplite Holding S.A., Luxembourg	31082	Progrès Familial S.A.H., Luxembourg	31091
		Promo-Business, S.à r.l., Foetz	31074
		Promo-Business, S.à r.l., Foetz	31075

Renu S.A.H., Luxembourg	31084	Tresis Financière S.A., Luxembourg	31100
Roni International S.A., Jette	31079	Unipatent Holding S.A., Luxembourg	31081
RP Participations S.A., Luxembourg	31086	United Sport S.A., Jette	31076
Santorini S.A., Luxembourg	31089	Universal Group for Industry and Finance S.A.H., Luxembourg	31099
Société Civile Immobilière Staveco, Foetz	31075	Valfonds S.A., Esch-sur-Alzette	31083
Société Civile Immobilière Staveco, Foetz	31076	Varfor Holding S.A., Luxembourg	31071
Société des Propriétés Phéniciennes S.A., Luxembourg	31094	Vatem S.A.H., Luxembourg	31093
Soparec S.A., Strassen	31095	Vincalux Finance S.A., Luxembourg	31093
Sophie Invest S.A.H., Luxembourg	31082	Whitacre Europe S.A., Sandweiler	31058
Sudring Holding S.A., Ettelbruck	31104	Wilburg S.A., Luxembourg	31069
Thima-Bois Holzagentur & Handel, S.à r.l., Grevenmacher	31080	Wilburg Holding S.A., Luxembourg	31085
Titus Consulting, S.à r.l., Luxembourg	31080	Witno Holdings S.A., Luxembourg	31088
TRALUX, Société Générale de Travaux-Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	31072	Yarra Holding S.A., Luxembourg	31083
		Zubaran Holding S.A., Luxembourg	31092

WHITACRE EUROPE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Sandweiler, Zone Industrielle.

H. R. Luxemburg B 34.759.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendeins, am vierzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitz zu Hesperingen.

Ist erschienen:

Herr Ingo Hafner, Unternehmer, wohnhaft in D-Koblenz, am Gockelsberg 4,

welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte Folgendes zu Protokoll zu nehmen :

- Dass die Gesellschaft WHITACRE EUROPE S.A. gegründet wurde laut Urkunde von Notar Christine Doerner, damals im Amtswohnsitz zu Bettemburg, am 23. August 1990, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations von 1991, Seite 3268;

- Dass das Gesellschaftskapital sich auf eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) beläuft, eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nennwert von je tausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF);

- Dass alle Aktien in der Hand des Komparenten vereinigt worden sind;

- Dass der Komparent, als einziger Aktionär, ausdrücklich die Auflösung der Gesellschaft WHITACRE EUROPE S.A. vornehmen möchte, da die Gesellschaft keinerlei Aktivität hat;

- Dass der Komparent, in voller Kenntnis der Satzung und der finanziellen Lage der Gesellschaft, und handelnd als Liquidator und alleiniger Aktionär, Folgendes bestätigt :

- Dass er die gesamte Aktiva der Gesellschaft übernommen hat,

- Dass die bekannte Passiva der Gesellschaft entweder bezahlt oder zurückgestellt worden sind,

- Dass er sich ausdrücklich verpflichtet, alle noch eventuell bestehenden respektiv am heutigen Tage noch unbekannt Passiva der Gesellschaft zu übernehmen;

und dass demzufolge die Auflösung der Gesellschaft WHITACRE EUROPE S.A. abgeschlossen ist.

Der Komparent erteilt den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar der Gesellschaft volle und ausdrückliche Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Aufgrund dieser Gegebenheiten hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft WHITACRE EUROPE S.A. festgestellt.

Die Dokumente und Schriftstücke der aufgelösten Gesellschaft werden während fünf Jahren aufbewahrt am ehemaligen Gesellschaftssitz.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Hesperingen, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung der Urkunde an den Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit Uns Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: I. Hafner, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 25, case 11.- Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Hesperingen, den 14. Januar 2002.

G. Lecuit.

(06273/220/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

DIAM REGIONAL EQUITY FUND, Fonds Commun de Placement.

MANAGEMENT REGULATIONS

These Management Regulations of DIAM REGIONAL EQUITY FUND, a mutual investment fund («fonds commun de placement»), organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular the Law of 19th July, 1991 relating to undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public and any future amendments thereto made in compliance with Article 16 below, shall determine the contractual relationship between:

1) the Management Company JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., a joint stock company with its registered office in Luxembourg at 1B, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (hereinafter called the «Management Company»),

2) the Custodian Bank MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., a joint stock company with its registered office in Luxembourg at 1B, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, and

3) the subscribers and holders of Units (the «Units») in DIAM REGIONAL EQUITY FUND (hereinafter called the «Unitholders») who shall accept these Management Regulations by the acquisition of such Units.

Art. 1. The Fund.

DIAM REGIONAL EQUITY FUND (hereinafter called the «Fund») is a mutual investment fund («fonds commun de placement») organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The Fund is an unincorporated co-proprietorship of holders of units («Unitholders») of the securities and other assets of the Fund subject to the provisions of these Management Regulations. It shall be managed in the interest of the Unitholders by the Management Company. The Fund's assets shall be held by the Custodian Bank and are segregated from those of the Management Company.

The Fund's assets may be segregated in various pool («Portfolio»); whereby each segregated pool shall be connected with one or more classes of units as set forth in Article 4 hereafter.

By the acquisition of units («Units»), any Unitholder fully accept these Management Regulations which determine the contractual relationship between the unitholders, the Management Company and the Custodian.

Art. 2. The Management Company.

The Fund shall be managed on behalf of the Unitholders by the Management Company, which has its registered office in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The Management Company is vested with extensive powers, within the limitations set forth in Article 5 below, to manage the Fund on behalf of the Unitholders; in particular it shall be entitled to buy, sell, subscribe for, exchange and receive any securities, and to exercise all the rights directly or indirectly connected with the assets of the Fund.

The Board of Directors of the Management Company shall determine the investment policy of the Fund in accordance with the limitations set out in Article 5 below.

The Board of Directors may appoint managers or officers and/or administrative agents to implement the investment policy and the management of the assets of the Fund. It may further for the benefit of the Fund obtain information services, investment advice and other services.

The Management Company shall be entitled to a management fee, which it will determine pursuant to Article 13 hereafter.

Art. 3. The Custodian Bank.

The Management Company appoints the Custodian Bank. MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme established under Luxembourg law and having its registered office in Munsbach has been appointed Custodian Bank.

Either the Management Company or the Custodian Bank may terminate this appointment at any time in writing upon ninety days' prior notice. The Management Company may however only terminate the functions of the Custodian Bank if a new custodian bank assumes the functions and responsibilities of the Custodian Bank as laid down in these Management Regulations. After the termination of its appointment, the Custodian Bank shall continue to carry out its functions as shall be necessary for the transfer of all the assets of the Fund to the new custodian bank.

In the event of the resignation of the Custodian Bank, the Management Company shall within two months appoint a new custodian bank to take over the functions and responsibilities of the Custodian Bank in accordance with these Management Regulations. In this case the duties of the Custodian Bank shall continue until all the assets of the Fund shall have been transferred to the new custodian bank.

The Fund's assets, including securities as well as cash and all other assets, shall be held by the Custodian Bank on behalf of the Unitholders of the Fund or under its supervision. With the approval of the Management Company, the Custodian Bank may entrust banks and financial institutions with the safe custody of securities. The Custodian Bank may hold securities in fungible accounts with clearing institutions selected by the Custodian Bank with the consent of the Management Company. The Custodian Bank shall carry out the usual duties of a bank in respect of accounts and deposits of securities. The Custodian Bank may only dispose of the Fund's assets or make payments to third parties on behalf of the Fund upon receipt of instruction from the Management Company and within the scope of these Management Regulations.

The Custodian Bank shall be entitled to a custodian bank fee out of the assets of the Fund at rates customarily charged by banks for such services and agreed upon with the Management Company. This fee shall be calculated as a percentage on the average asset value of the Fund. The Custodian Bank further shall be entitled to repayment of fees and expenses of its correspondents, who are involved in the safekeeping of assets of the Fund.

Art. 4. The Units.

The Management Company shall issue Units in the Fund which may be of different classes and the proceeds of the issue of each class or of several classes shall be invested, pursuant to Article 5 hereof, in a specific Portfolio of securities

or other assets, corresponding to specific criteria which the Management Company shall determine. In respect of each class of Units investments shall be made in accordance with specific investment guidelines to be determined by the Management Company in respect of each Portfolio.

For the purpose of determining the total net assets of the Fund, the net assets attributable to each Portfolio shall, if not expressed in U.S. Dollars, be converted into U.S. Dollars. The Management Company may however calculate the net asset value per Unit of each Portfolio in other currencies.

The Units of the Fund shall be issued and redeemed by the Management Company pursuant to Articles 6 and 11 hereafter at prices based on the respective net asset value determined in accordance with Article 9 of these Management Regulations.

Art. 5. Investment Policy and Restrictions.

The Management Company shall invest the proceeds paid into the Fund for joint account of Unitholders in transferable securities and other assets permitted by law in conformity with the principle of risk spreading. In this context the Management Company shall specify the investment guidelines for each Portfolio in connection with the composition of the respective portfolio and publish such guidelines in the prospectus of the Fund.

The Fund shall be managed with the objective of providing the Unitholders with investment opportunities and to offer through a participation in the Fund a portfolio of securities in different geographical markets or different industries or sectors, or of short term and long term investments in debt securities in different currencies, or of money market instruments and cash deposits. The Management Company shall in its discretion decide what investment opportunities the Fund shall offer to investors. Further the Management Company shall alone be entitled to fix the date of issue of any further classes of Units.

If it appears advisable at any time to retain ancillary liquid assets in the Fund, such assets may temporarily be kept in money market instruments issued or guaranteed by highly rated borrowers having a maturity of less than 12 months or in current or deposit accounts.

In addition, use may be made of investment techniques and instruments relating to transferable securities. Except where they are used for hedging purposes, such techniques and instruments may be used in respect of each Portfolio only to the extent that this shall have been provided in the investment policy in the prospectus of the Fund.

I) In making investments on behalf of the Fund, the Management Company shall comply with the following safeguards:

(1). Each Portfolio of the Fund may not invest in the securities of any one issuer, if the value of the holdings in the securities of such issuer exceeds 15% of the Portfolio's total net assets.

(2). Each Portfolio may not invest in the securities of any single issuer if as a result thereof the Fund owns more than 10% of the securities of the same kind issued by such issuer.

The percentages set forth under (1) and (2) above shall not apply to securities issued or guaranteed by any government or any local authority of or within a country that is a member State of the OECD or any international body with EU, regional or worldwide scope.

If the percentages set forth under (1) and (2) above are exceeded as a consequence of the exercise of the rights attached to the securities or otherwise than by the purchase of securities, the Fund must adopt as its objective, in its selling transactions, the regularization of the position of its portfolio as soon as the Fund considers it to be in the best interest of the Unitholders.

(3). No Portfolio may invest more than 10% of its net assets in shares or units of other collective investment undertakings, provided that they are open-ended type, provided the investment policy of such collective investment undertakings is not contrary to that 6. of the relevant Portfolio and is not to invest in other collective investment undertakings. The acquisition of shares or units in a collective investment fund or investment company which is managed by the Management Company or by any other company with which the Management Company is linked by common management or control or by substantial direct or indirect holding shall be permitted only in case of investment in a specific geographical area or economic sector. In such event the Management Company may not charge any fee or cost on account of transactions in connection with such shares or units.

(4). No Portfolio may invest more than 10% of its net assets in securities which are not traded on an official stock exchange or on a regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public (a «Regulated Market») offering comparable guarantees.

(5). No Portfolio may borrow amounts in excess of 25% of its total net assets.

(6). No Portfolio may grant loans or act as guarantor for third parties provided that the lending of securities permitted by applicable laws and regulation shall not be deemed to be the making of a loan for this purpose.

(7). No Portfolio may make investments for the purpose of exercising control or management.

(8). No Portfolio may purchase or sell real estate, except that it may invest in securities secured by real estate or interests therein or issued by companies which invest in real estate or interests therein.

(9). No Portfolio may purchase or sell commodities or commodity contracts.

II) Investment techniques and instruments relating to transferable securities

The Fund may, under the conditions and within the limits laid down by law, regulation and administrative practice, employ techniques and instruments relating to transferable securities, provided that such techniques and instruments are used for the purposes of efficient portfolio management.

1. Options on transferable Securities

The Fund may purchase and sell call and put options on securities and deal in financial futures if traded on a Regulated Market (as defined hereafter).

At the time of selling call options on securities, the Fund must hold either the underlying securities or equivalent call options or other instruments which may be used to adequately cover the liabilities arising therefrom, such as warrants.

The securities underlying said call options sold may not be realized as long as the options thereon shall not have expired, unless these are covered by matching options or by other instruments which may be used to this effect. The same applies to matching call options or other instruments held by the Fund, if it does not hold the underlying securities at the time of selling the relevant options.

Call options sold may be closed out at any time.

Where put options on securities are sold, the Fund must be covered for the full duration of the option contract either by equivalent put options already purchased (closing sales), or by cash or liquid assets of an equivalent value.

If the Fund sells call options relating to portfolio securities which it does not hold at the time of entering into such transactions, the exercise price of such options sold may not exceed 25% of the net assets of the relevant Portfolio of the Fund, and the Fund must at all times be able to procure the covering of the positions entered into by virtue of such sales.

The total commitment arising on the sale of call and put options (excluding the sale of call options for which the Fund has adequate coverage) and the total commitment arising from financial futures and from transactions undertaken for purposes other than hedging, may at no time exceed the total net asset value of each Portfolio of the Fund, having netted long positions against short positions as defined below.

2. Transactions relating to Futures and Options on financial instruments and swaps

Except for transactions entered into on a mutual agreement basis as described below, transactions relating to futures and options on financial instruments may only relate to contracts which are dealt in on a Regulated Market.

a. Hedging operations relating to the risks attached to the general movement of financial markets

As a global hedge against the risk of unfavorable financial market movements, each Portfolio of the Fund may sell futures on financial market indices or sell call options or purchase put options on financial market indices, provided there exists in each case a sufficient correlation between the composition of the index used and the securities of the relevant Portfolio.

The total commitment relating to futures and option contracts on financial market indices may not exceed the global valuation of securities held by the relevant Portfolio of the Fund in the market corresponding to each index.

b. Transactions relating to interest rate hedging

Each Portfolio of the Fund may also deal in financial futures and in option contracts in order to protect the value of debt-securities held by any Portfolio of the Fund against interest rate risks.

As a global hedge against interest rate fluctuations, each Portfolio of the Fund may sell interest rate futures contracts. For the same purpose it may also sell call options or buy put options on interest rates or make interest rate swaps any of which may be on a mutual agreement basis with first class financial institutions specialized in this type of transactions.

c. Transactions which are undertaken for purposes other than hedging

Apart from option futures and contracts on transferable securities and contracts relating to currencies, each Portfolio of the Fund may, for a purpose other than hedging, buy and sell futures contracts and option contracts on any type of financial instruments, provided that the total commitment arising on these purchase and sale transactions together with the total commitment arising on the sale of call and put options on transferable securities at no time exceeds the net asset value of the relevant Portfolio.

Sales of call options on transferable securities for which the Fund has sufficient coverage are not included in the calculation of the total commitment referred to above.

The commitment arising on futures contracts is equal to the liquidation value of the net position of contracts relating to identical financial instruments (after netting between purchase and sale positions), without taking into account the respective maturities.

The commitment deriving from options purchased and written is equal to the aggregate of the striking prices of net uncovered sales positions which relate to single underlying assets, without taking into account respective maturity dates.

d. General

The total of the premiums paid to acquire put and call options on transferable securities, together with the total of the premiums paid to acquire call and put options on other financial futures and all financial instruments may not exceed 15% of the total net assets of each Portfolio of the Fund.

The total commitment on financial futures contracts, option contracts and interest rate swaps may not exceed the total value of the assets to be hedged, held by the relevant Portfolio of the Fund and expressed in the currency corresponding to these contracts.

III) Techniques and instruments to hedge exchange risks

The Fund may further, under the conditions and within the limits laid down by law, regulation and administrative practice, employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the hedging of the Fund's assets and liabilities.

To this effect each Portfolio of the Fund may enter into transactions the purpose of which is the sale of forward currency contracts, the sale of call options on currencies or the purchase of put options on currencies effected through contracts which are dealt in on a regulated market («Regulated Market»), operating regularly, recognized and open to the public. For the same purpose each Portfolio of the Fund may also sell currencies forward or exchange currencies on a mutual agreement basis with first class financial institutions specialized in this type of transaction.

The objective of the transactions referred to above presupposes the existence of a direct relationship between the contemplated transaction and the assets or liabilities to be hedged and implies that, in principle, transactions in a given currency (including a currency bearing a substantial relation to the value of the currency of denomination of the Fund - known as «Cross Hedging») may not exceed the total valuation of such assets and liabilities nor may they, as regards to

their duration, exceed the period where such assets are held or anticipated to be acquired or for which such liabilities are incurred or anticipated to be incurred.

IV) Lending of portfolio securities

Subject to investment restriction (5) under (I) above, each Portfolio of the Fund may lend portfolio securities up to 100% of the total valuation of the relevant securities portfolio to third persons (for not more than 30 days) through a standardised securities lending system organised by Euroclear, Clearstream Banking or other recognised clearing institutions or through a first class financial institution and will receive through such clearance agency collateral in cash or securities issued or guaranteed by a governmental entity of the OECD, or by their local authorities or by supranational institutions. Such collateral will be maintained at all times in an amount equal to at least 100% of the total valuation of the securities, and for the duration of the loan.

The Management Company may, with the approval of the Custodian, amend the investment restrictions in order to conform to the requirements of such countries where the Units of the Fund shall be distributed.

Art. 6. Issue of Units in the Fund.

The Units shall be issued only in registered form (and not exchangeable into bearer form) by the Management Company after receipt of payment of the purchase price by the Custodian Bank.

The Management Company shall comply with the laws and regulations of the countries in which the Units are offered. The Management Company may, at any time and at its discretion, suspend or limit the issue of Units temporarily or permanently in particular countries or areas. The Management Company may exclude certain investors from the purchase of Units when this appears to be necessary to protect the Unitholders and the Fund as a whole.

The Fund has been organized under the Luxembourg law of 19th July, 1991 concerning undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public.

Consequently, the sale of Units in the Fund is restricted to institutional investors and the Management Company will not issue Units to entities or companies who may not be considered institutional investors. Further, the Management Company will not give effect to any transfer of Units which would result in a non-institutional investor becoming a unitholder in the Fund.

The Management Company will refuse the issue of Units or the transfer of Units, if there is not sufficient evidence that the entity or company to which the Units are sold or transferred is an institutional investor.

In considering the qualification of a subscriber or a transferee as an institutional investor, the Management Company will have due regard to the guidelines or recommendations (if any) of the competent supervisory authorities.

Institutional investors subscribing in their own name, but on behalf of a third party, must certify to the Management Company that such subscription is made on behalf of an institutional investor as aforesaid and the Management Company will require evidence that the beneficial owner of the Units is an institutional investor.

Units may not be transferred to any person or any entity without prior consent of the Management Company, which consent can only be withheld, in the circumstances described above or in any other circumstances where any such transfer would be detrimental to the Fund or its unitholders.

Moreover, the Management Company may:

- a) reject at its discretion subscription applications, in whole or in part
- b) redeem Units in the Fund held by Unitholders who are excluded from acquiring or holding such Units.

The issue price per Unit shall be the net asset value per Unit for the relevant class of Units calculated following the date of receipt of the subscription application, which may be rounded up to the nearest currency unit as determined by the Management Company. Any issue taxes incurred shall be charged in addition. The Management Company may charge a sales commission at a rate which shall be set out in the, prospectus of the Fund. Payment for Units issued must be received within 5 bank business days in Luxembourg counting from and including the date of determination of the issue price.

By exception, Units may, at the discretion of the directors of the Management Company, be issued in consideration of the vesting in the Fund of securities and of other assets of proper valuation and compatible with the investment objectives and policies and with the investments of the Fund to the extent acceptable to it and having a value (after deducting any relevant charges and expenses) equal to the relevant issue price for the Units. Such securities and other assets will be valued independently in accordance with Luxembourg law in a special report of the auditor of the Fund.

Issues shall be normally made at least once a month and details shall be announced in the current Prospectus(es) of the Fund.

Art. 7. Switching between Classes of Units.

Any Unitholder may switch whole or part of the Units of one Portfolio into Units of another Portfolio at the respective net assets values of the Units of the relevant Portfolios to be switched, provided that the Management Company may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of switching, and may make switching subject to payment of such charge to be payable to the Management Company, as it shall determine.

A request to switch must be accompanied with the relevant Unit certificates, if applicable.

Art. 8. Evidence of Unitholding.

Subject to the provisions of Article 6 of these Management Regulations, institutional investors shall be entitled to acquire an interest in the Fund by subscribing for one or more Units. Units will be issued in registered form only and unitholders will receive a written confirmation of their holding or, if they so request, a Unit certificate.

Transfer of Units is evidenced by an inscription in the Unit register.

The Management company may fix, from time to time, minimum holdings in respect of each Portfolio of Units.

The Management Company may split or consolidate the Units in the interest of the Unitholders.

Art. 9. Net Asset Value.

The net asset value per Unit shall be expressed in such currency or currencies as the Management Company shall from time to time determine in respect of each class of Units, up to two (2) decimals, and shall be computed with respect to the Units of each class by the Management Company at least once a month on dates specified in the current prospectus («a Valuation Date»).

The accounts of the Fund shall be expressed in U.S. Dollars. Where there shall be different Portfolios, and if the net asset values of such Portfolios are expressed in different currencies, such net asset values shall be converted into U.S. Dollars and added together for the purpose of determination of the consolidated accounts of the Fund.

The calculation of the Net Asset Value per Unit for any Portfolio shall be made by the Administrator, by dividing:

(1) the total net value of the assets of the relevant Portfolio of the Fund, meaning the value of all the securities and all other assets of such Portfolio, determined on the Valuation Date according to the principles described below, less all debts, obligations and liabilities with respect to the relevant Portfolio, by

(ii) the total number of Units of the corresponding Portfolio then outstanding.

The Management Company shall establish each Portfolio in the following manner:

a) the issue price which shall be received upon issue of Units connected with a specific Portfolio shall be attributed in the accounts of the Fund to such Portfolio. Assets and liabilities of that Portfolio as well as income and expenses which are related to a specific Portfolio, shall be attributed to it taking into account the following provisions;

b) an asset derived from another asset will be applied to the same Portfolio as the asset from which it was derived.

On each revaluation of an asset the increase or decrease in value shall be applied to the Portfolio concerned;

c) if the Fund incurs liability of any kind in connection with an asset attributable to a Portfolio, then such liability shall be attributed to the same Portfolio;

d) if an asset or liability cannot be attributed to any Portfolio, then such asset or liability shall be allocated to all the Portfolios pro rata to the respective net asset values of the Portfolios;

e) upon a distribution to holders of Units of a specific Portfolio or upon a payment of expenses on behalf of holders of Units of a specific Portfolio, the proportion of the total net assets attributable to such Portfolio shall be reduced by the amount of the distribution or of such expenses.

f) all liabilities, unless agreed to the contrary with the creditors or provided by Luxembourg law from time to time, shall be attributed to each relevant Portfolio.

Units to be redeemed shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business in the relevant Valuation Date and from such time until paid the price therefore shall be deemed to be a liability of the Fund.

The assets of each relevant Portfolio will be valued as follows:

(a) securities listed on a stock exchange or traded on any other Regulated Market will be valued at the last closing price on such stock exchange or market. If a security is listed on several stock exchanges or markets, the last available price at the stock exchange or market which constitutes the main market for such securities, will be determining;

(b) securities not listed on any stock exchange or traded on a Regulated Market will be valued at their last available market price;

(c) securities for which the price referred to in (a) and/or (b) is not representative of the fair market value, will be valued prudently, and in good faith on the basis of their reasonably foreseeable sale price;

(d) cash and other liquid assets will be valued at their face value with interest accrued to the end of the preceding day;

(e) option and financial futures contracts traded on a Regulated Market will be valued on the basis of the last available price at Valuation Date.

(f) values expressed in a currency other than the currency of denomination of the net asset value of the relevant Portfolio shall be translated into that currency of denomination at the average of the last available buying and selling price for such currency.

The assets of each relevant Portfolio will be deemed to include:

1. all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

2. all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);

3. all bonds, time notes, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Portfolio;

4. all cash dividends, if any, and cash distributions receivable by the Portfolio (provided that the Portfolio may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);

5. all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Portfolio except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;

6. the liquidation value of all futures, forwards and options contracts;

7. the preliminary expenses of the Portfolio insofar as the same have not been written off; and

8. all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The liabilities of each relevant Portfolio shall be deemed to include:

1. all loans, bills and accounts payable;

2. all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Portfolio;

3. an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time and other reserves (if any) authorised and approved by the Management Company; and

4. all other liabilities of the Portfolio of whatsoever kind and nature comprising formation, expenses, fees payable to the Management Company, the Custodian Bank, and (if any) and permanent representatives in places of registration,

any other agent employed by the Portfolio, fees for legal and auditing services, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing and printing the prospectuses, explanatory memoranda or registration statements, the cost (if any) of translating such documents in such languages as is deemed appropriate, all taxes or governmental charges, and all such operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone, telefax and telex. The Portfolio may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature of an estimated figure of yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

Art. 10. Suspension of the calculation of the net asset value and of the issue and redemption of Units.

The Management Company may suspend temporarily the issuance and redemption of Units of any Portfolio as well as the right to switch Units into those of another Portfolio and the calculation of the net asset value per Unit of any Portfolio of Units:

(a) during any period when any market or stock exchange, which is a principal market or stock exchange, on which a material part of the Fund's investments of the relevant Portfolio for the time being is quoted, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings are substantially restricted or suspended; or

(b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal by the Fund of investments of the relevant Portfolio is not possible; or

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Portfolio's investments or the current prices on any market or stock exchange; or

(d) during any period when remittance of money which will or may be involved in the realization of, or in the payment for, any of the Portfolio's investments is not possible.

The Management Company may also suspend the issue and redemption of Units of any Portfolio and the switching of Units of other Portfolios into those of any Portfolio if on any one Valuation Date applications to redeem aggregate 15% or more of the outstanding Units of one Portfolio of the Fund, in which case the Custodian Bank and the Management Company may decide to delay the calculation of the Net Asset Value of the relevant Portfolio until receipt of the proceeds from sale of the corresponding assets of that Portfolio which it will endeavour to do without undue delay.

The Management Company shall cease the issue, switch and redemption of the Fund's Units forthwith upon the occurrence of an event causing it to enter into liquidation. Unitholders having requested switching or redemption of their Units will be notified in writing of any suspension within seven days of their request and will be promptly notified upon termination of such suspension.

Art. 11. Redemptions.

Unitholders may request the redemption of their Units on each Valuation Date at the relevant redemption price. Applications to redeem must be received at the offices of the Management Company at such time as shall be specified in the Prospectus on the bank business day in Luxembourg immediately preceding the Valuation Date on which the redemption is intended to be effected. Redemption applications received after such time will be carried forward to and dealt with on the next Valuation Date. Redemption applications must be accompanied with the relevant Unit certificates (if any).

The redemption price shall be based on the Net Asset Value per Unit and decreased by an amount for redemption fee, as the Management Company shall from time to time determine. The redemption fee as described in the current prospectus may be deducted from the Net Asset Value per Unit and reverts to the assets of the respective Portfolios unless otherwise described in each appendix outlining the characteristic of each Portfolio.

The Management Company may waive the redemption charge in whole or in part as they may think fit.

The Management Company must ensure that sufficient liquid funds are available in the Fund's assets of each Portfolio, so that the payment for the redemption of Units can, in normal conditions, be effected within five bank business days in Luxembourg counting from and including the relevant Valuation Date.

The Custodian Bank is obliged to make payments immediately, unless there are any specific statutory provisions such as foreign exchange restrictions, or any circumstances beyond the Custodian's control which make it impossible to transfer the redemption proceeds to the country where the redemption was requested.

If applications to redeem are received in respect of any one Valuation Date for redemption aggregating 15% or more of the outstanding Units of any one Portfolio, the Custodian Bank and the Management Company may decide to delay the calculation of the redemption price and suspend the calculation of the Net Asset Value of that Portfolio until it has sold the corresponding assets and received the proceeds (which it will endeavour to do without unnecessary delay).

In such event the Management Company shall calculate the net asset value on the basis of prices at which it sold its investments to meet the redemption requests. In such cases payment may also be made in specie in the form of the Fund's assets, in such manner as the Management Company shall determine.

On payment of the redemption price, the corresponding Unit ceases to exist.

Art. 12. Compulsory redemption, Termination and Amalgamation of Portfolios.

In the event that (i) for any reason, the net asset value of the assets relating to any Portfolio decrease up to a level and for a period which, according to the Management Company, justify the termination of such Portfolio, or (ii) the directors of the Management Company deem it appropriate because of changes in the economical or political situation affecting the relevant Portfolio, the Management Company may, after giving thirty days' prior notice to the Unitholders of the relevant Portfolio,

a) redeem all (but not some) Units on the next Valuation Date following the expiry of such notice period at a redemption price reflecting the anticipated realization and liquidation costs, but with no redemption charge, or

b) merge the relevant Portfolio with another Portfolio of the Fund or with another Luxembourg UCI.

Termination of a Portfolio with compulsory redemption of all relevant Units or its merger with another Portfolio of the Fund or with another Luxembourg UCI, in each case for reasons other than sub (i) or (ii) above may be effected only upon its prior approval by the Unitholders of the Portfolio to be terminated or merged at a duly convened Portfolio meeting of the Portfolio concerned which may be validly held with a quorum of one half of the Units of the Portfolio concerned and validly decide at a majority of two thirds of the Units represented.

A merger so decided by the Management Company or approved by the Unitholders will be binding on the Unitholders of the relevant Portfolio upon thirty days' prior written notice thereof given to them, during which period Unitholders may redeem their Units without redemption charge.

Liquidation proceeds not claimed by Unitholders at the close of liquidation of a Portfolio will be deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg until applicable prescription period shall have elapsed.

If the Management Company becomes aware that any Units are owned directly or indirectly by any person in breach of any law or requirement of a country or governmental or regulatory authority, or otherwise in the circumstances referred to in Article 6 of these Management Regulations, the Management Company may require the redemption of such Units.

Art. 13. Expenses of the Fund.

The Fund shall bear the following expenses:

- all taxes which may be payable on its assets and income thereon, and expenses chargeable to the Fund;
- standard brokerage and bank charges incurred by the Fund in the context of business transactions (these charges are included in the cost of investments and deducted from sales proceeds);
- fees (based on the average total net assets of the Fund, in accordance with the usual practice in Luxembourg; and payable semi-annually), expenses and transaction charges of the Custodian Bank and its correspondents;
- a percentage fee for the Management Company, at a rate based on the assets of the Fund as published in the Prospectus; and expenses of the Management Company as the case may be;
- fees payable to third parties in connection with investment advice or investment management services rendered in relation to the assets of the Fund in which event the corresponding amount shall be deducted from the fees payable to the Management Company;
- expenses, as the case may be, of the Administrator, incurred in the context of its services provided to the Fund.
- the cost, including that of legal advice, which may be payable by the Management Company or the Custodian Bank for actions taken in, the interest of the Unitholders;
- the fees and expenses incurred in connection with the registration of the Fund with, or the approval or recognition of the Fund by, the competent authorities in any country or territory and all fees and expenses incurred in connection with maintaining any such registration, approval or recognition;
- the cost of printing the Unit certificates (if any), the cost of preparing, depositing, translating and publishing the Management Regulations and other documents in respect of the Fund, including notifications for registration, prospectuses and memoranda for all governmental authorities and stock exchanges (including local securities dealer's associations) which are required in connection with the Fund or with offering the Units of the Fund, the cost of preparing, printing and distributing yearly and half yearly reports for the Unitholders in all required languages, together with the cost of printing and distributing all other reports and documents which are required by the relevant legislation or regulations, the cost of bookkeeping and computation of the Net Asset Value per Unit, the cost of notifications to Unitholders, the fees of the Fund's auditors and legal advisers, and all other similar administrative expenses, including the cost of advertising and other expenses incurred in connection with such activity, specifically for the offer and sale of the Units of the Fund, such as the cost of printing copies of the above-mentioned documents and reports as are used in marketing the Units.

All recurring fees shall first be deducted from the investment income, then from realized capital gains, and then from the assets. Other expenses may be written off over a period of 5 years.

Where a new Portfolio is created and launched, it will incur its own initial expenses that may be written off over a period of 5 years. It shall not participate in initial expenses incurred for the creation and launch of existing Portfolios.

Art. 14. Business Year, Auditing.

The accounting year of the Fund shall end on December 31st of each year, and for the first time on December 31st 2002.

The Fund and the accounts thereof shall be audited by an authorised auditor to be appointed by the Management Company.

Art. 15. Distributions.

Each year after closing the accounts, the Management Company may decide within the limits set forth by law, in respect of each Portfolio, whether distribution shall be made to the holders of Units, and in what amount. Distribution so declared (if any) shall be paid within two months of the declaration, and considering that all Units of one Portfolio are entitled to participate equally in the profits made and dividends paid in respect of the relevant Portfolio.

Entitlement to dividends and allocations not claimed within 5 years of the due date shall be forfeited and the corresponding assets shall revert to the specific Portfolio concerned.

Art. 16. Amendments to these Management Regulations.

The Management Company may amend these Management Regulations in full or in part at any time with the agreement of the Custodian Bank.

They become effective upon their execution by the Custodian Bank and the Management Company, subject to any regulatory clearance and necessary registrations and deposits. They will be opposable as against third parties 5 days after their publication in the Luxembourg «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations»

The Management Regulations are on file at the Chancery of the District Court of Luxembourg.

Art. 17. Announcements.

The latest net asset value per Unit of each Portfolio and the issue, switching and redemption prices per Unit shall be made public by the registered office of the Management Company every banking day in Luxembourg.

The annual report, which shall be published within 4 months following the close of the accounting year, and all semi-annual reports of the Fund, shall be made available to Unitholders at the registered offices of the Management Company, the Custodian Bank and all paying agencies.

Any amendments to these Management Regulations shall be published in the Luxembourg «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations». The dissolution of the Fund shall further be published in three other newspapers which is considered to have sufficient volume of circulation, including one Luxembourg newspaper.

Amendments to the Management Regulations and notices to Unitholders, including notices about the suspension of the calculation of the net asset value and of the redemption of Units, shall be sent to the Unitholders at their address in the Unit register and may be published in such newspapers as the Management Company may from time to time determine.

Art. 18. Duration of the Fund, Liquidation.

The Fund and each specific Portfolio of assets shall be established for an indefinite period; the Fund may be dissolved at any time by mutual agreement of the Management Company and the Custodian Bank. Notice must be given in accordance with Article 17 above. No Units may be issued after the date of decision of the Management Company and the Custodian Bank. Units may continue to be redeemed or switched if the equal treatment between all unitholders can be ensured.

The Management Company shall realise the assets of the Fund concerned in the best interest of the Unitholders, and the Custodian Bank shall distribute the net liquidation proceeds corresponding to the relevant Portfolio of Units, after deduction of liquidation charges and expenses, to the holders of Units of such Portfolio in the proportion of the respective net asset values per Unit, all in accordance with the directions of the Management Company.

Unitholders, their successors in title may not demand the dissolution or division of the Fund.

Art. 19. Prescription.

Unitholders' claims against the Management Company or the Custodian Bank shall cease to be valid 5 years after the date of the occurrence giving rise to the claim.

Art. 20. Applicable Law, Jurisdiction and Authoritative Languages.

The District Court of Luxembourg shall have jurisdiction over any disputes between the Unitholders, the Management Company, the Unitholders thereof and the Custodian Bank, and Luxembourg law shall apply. The Management Company and/or the Custodian Bank may nevertheless submit themselves and the Fund to the jurisdiction of the countries in which the Units are offered and sold, in respect of claims by investors from such countries.

The English-language version of these Management Regulations shall be binding; the Management Company and the Custodian Bank may nevertheless accept the use of translations approved by them into the languages of countries in which Fund Units are offered and sold and these shall be binding in respect of such Units sold to investors in those countries.

Luxembourg, 27th March, 2002.

JAPAN MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A.

K. Terao / H. Sasaki

Managing Director & Co-CEO / Managing Director & Co-CEO

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 53, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26055/260/500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

**A-XYZ CONCEPT S.A., Société Anonyme,
(anc. A-XYZ S.A.).**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 95, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 38.198.

L'an deux mille un, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme A-XYZ S.A., avec siège à Luxembourg, (RC B 38.198), constituée sous forme d'une S.à r.l. suivant acte notarié du 11 septembre 1991, publié au Mémorial C N° 117 du 1^{er} avril 1992.

La société a été changée en S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 septembre 1993, publié au Mémorial C N° 576 du 4 décembre 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Anne-Marie Hoscheit; employée privée, demeurant à Rodange. Madame la Présidente désigne comme secrétaire: Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Olivier Differdange, employé privé, demeurant à Viville (B).

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg à L-9905 Troisvierges, 95, Grand-rue.
2. Nomination du commissaire aux comptes
3. Modification de l'objet social
4. Changement de la raison sociale

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de Luxembourg à Troisvierges.

L'adresse du siège est: L-9905 Troisvierges, 95, Grand-rue.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes: La société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG), S.A., avec siège à Luxembourg pour une durée de 3 ans. Le mandat de commissaire vendra à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2003.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social comme suit:

La société a pour objet: la commercialisation de produits électroniques et informatiques ainsi que leur conception et développement, comprenant l'achat et la vente de matériel et la négociation de tous produits. Elle pourra également être amenée à effectuer des missions d'étude et de consultante. Elle pourra d'une façon générale accomplir toutes activités commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter entièrement ou partiellement la réalisation.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en A-XYZ CONCEPT S.A.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il y a lieu de modifier les articles 1^{er} et 2 des statuts pour leur donner la teneur suivante

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de A-XYZ CONCEPT S.A.

Son siège est établi à Troisvierges. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'administration.

Art. 2. La société a pour objet la commercialisation de produits électroniques et informatiques ainsi que leur conception et développement, comprenant l'achat et la vente de matériel et la négociation de tous produits. Elle pourra également être amenée à effectuer des missions d'étude et de consultance. Elle pourra d'une façon générale accomplir toutes activités commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter entièrement ou partiellement la réalisation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à vingt mille francs.

Dan acte fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: O. Differdange, A.-M. Hoscheit, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2001, vol. 874, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

G. d'Huart.

(06181/207/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

**LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. LRI-FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activités Syrdall.
H. R. Luxemburg B 28.101.

Im Jahre zweitausendundzwei, den achtzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Anteilhaber der Aktiengesellschaft LRI-FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., mit Sitz in Munsbach (die «Gesellschaft»), eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 28.101, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 13. Mai 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 175 vom 27. Juni 1988. Die Satzung der Gesellschaft wurde letztmals abgeändert gemäß einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom 18. September 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 891 vom 17. Oktober 2001.

Die Versammlung wird um 14.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Kim Kirsch, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Maggy Strauss, Privatbeamtin, wohnhaft in Garnich.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmenzählerin Frau Arlette Siebenaler, Privatbeamtin, wohnhaft in Junglinster.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Generalversammlung ersucht der Vorsitzende dem amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Änderung des Namens der Gesellschaft von LRI-FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. in LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

2. Entsprechende Änderung von Artikel 1 der Satzung.

3. Änderung des Datums der ordentlichen Generalversammlung, die in Zukunft um elf Uhr am dritten Dienstag des Monats März eines jeden Jahres stattfinden soll.

4. Entsprechende Änderung von Artikel 17 der Satzung.

5. Verschiedenes.

II. Die persönlich anwesenden und die rechtsgültig vertretenen Anteilhaber sowie die Zahl ihrer Anteile gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Anteilhabern, den Bevollmächtigten der vertretenen Anteilhaber und den Mitgliedern des Büros der Generalversammlung unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde zusammen mit den rechtsgültig paraphierten Vollmachten beigefügt.

III. Sämtliche anwesenden und vertretenen Aktionäre, die ihrerseits das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, bekennen sich als ordnungsgemäß zu der außerordentlichen Generalversammlung geladen und bestätigen, von der Tagesordnung umfassend Kenntnis zu haben.

Nach diesen Erklärungen faßt die Generalversammlung dann einstimmig folgenden Beschluß:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschließt, dass der Name der Gesellschaft von LRI-FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. in LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. geändert wird.

Zweiter Beschluß

Gemäß dem vorstehenden Beschluß beschließt die Generalversammlung den Artikel 1 der Satzung zu ändern und ihm folgendem Wortlaut zu geben:

«**Art. 1.** Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt den Namen LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.»

Dritter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt, dass die ordentliche Generalversammlung der Anteilhaber der Gesellschaft in Zukunft am dritten Dienstag des Monats März eines jeden Jahres stattfinden wird.

Die Generalversammlung beschließt ferner, dass die ordentliche Generalversammlung betreffend das Geschäftsjahr vom 1. Oktober 2001 bis zum 31. Dezember 2001 am 19. März 2002 stattfinden wird.

Vierter Beschluß

Gemäß dem vorstehenden Beschluß beschließt die Generalversammlung den Artikel 17 der Satzung zu ändern und ihm folgendem Wortlaut zu geben:

«**Art. 17.** Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde Schuttrange jeweils um elf Uhr am dritten Dienstag des Monats März eines jeden Jahres oder wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauffolgenden Arbeitstag statt.»

Nachdem zum Tagesordnungspunkt «5. Verschiedenes» keine weiteren Wortmeldungen mehr vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, daß hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und schließt die Versammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Kirsch, M. Strauss, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2002, vol. 134S, fol. 63, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehren zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 2. April 2002.

F. Baden.

(26554/200/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 28.101.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2002.

F. Baden.

(26555/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

WILBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.317.

ADES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.721.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille deux, le quatre avril.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à Differdange, agissant:

a) en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme WILBURG S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 71.317, constituée sous la dénomination de WILBURG HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 830 du 9 novembre 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, en voie de formalisation, ledit acte contenant notamment modification de la dénomination sociale en WILBURG S.A. et au capital souscrit et intégralement libéré de quatre millions quatre cent douze mille cinq cents euros (EUR 4.412.500,-), représenté par 44.125 (quarante-quatre mille cent vingt-cinq) actions sans désignation de valeur nominale;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 28 mars 2002;

b) en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ADES S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 53.721, constituée suivant acte reçu en date du 19 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 191 du 16 avril 1996, dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 857 du 16 novembre 1999 et au capital souscrit et entièrement libéré de quatre millions quatre cent treize mille euros (EUR 4.413.000,-), représenté par 178.000 (cent soixante dix-huit mille) actions sans désignation de valeur nominale;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 28 mars 2002.

Les originaux des procès-verbaux desdites réunions, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme WILBURG S.A. prédésignée détient la totalité (100%) des 178.000 (cent soixante-dix-huit mille) actions représentant l'intégralité du capital social de quatre millions quatre cent treize mille euros (EUR 4.413.000,-) et donnant droit de vote de la société anonyme ADES S.A., prédésignée, aucun autre titre donnant droit de vote n'ayant été émis par cette dernière.

II.- Que la société anonyme WILBURG S.A. entend fusionner avec la société anonyme ADES S.A. par absorption de cette dernière.

III.- Que la date à partir de laquelle les opérations de la sociétés absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante a été fixée au 1^{er} janvier 2002.

IV.- Que les sociétés absorbée et absorbante ne comptent pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux ni de porteurs de titres autres que des actions.

V.- Qu'aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs ou commissaires des sociétés qui fusionnent, ni pour l'exercice en cours, ni pour les opérations de fusion.

VI.- Que conformément à l'article 279 a) de la loi sur les sociétés commerciales, la fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du présent projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, faite conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

VII.- Que les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe (1) a) et b) de la loi sur les sociétés commerciales, à savoir: le projet de fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices et qu'ils peuvent en obtenir copie intégrale sans frais et sur simple demande.

VIII.- Que conformément à l'article 279 c) de la loi sur les sociétés commerciales, un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

IX.- Qu'à défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant sub VI.- et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales.

X.- Que les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes de la société absorbée prennent fin à la date de la fusion et que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société absorbée.

XI.- Que la société absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations de la société absorbée.

XII.- Que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 134S, fol. 83, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

M. Thyès-Walch.

(26826/233/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

MAPICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

L'an deux mille un, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme MAPICO S.A., ayant son siège social 147, rue Cents, à L-1319 Luxembourg,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 4 mars 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 425 du 12 juin 1998, et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 octobre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 279 du 19 avril 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Christine Noël, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Cindy Counhaye, employée privée, demeurant à B-Messancy.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nico Simon, clerc de notaire, demeurant à L-Weiswampach.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Conversion du capital en Euros avec augmentation à concurrence de treize virgule trente et un (EUR 13,31) Euros, pour le porter à trente et un mille (EUR 31.000,-) Euros, représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (EUR 310,-) Euros chacune, avec modification subséquente du premier paragraphe de l'article trois des statuts.

2. Transfert du siège social de Luxembourg, à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, avec modification subséquente de la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital en Euros, avec augmentation de ce dernier à concurrence de treize virgule trente et un (EUR 13,31) Euros, pour le porter à trente et un mille (EUR 31.000,-) Euros, représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (EUR 310,-) Euros chacune.

La prédite augmentation de capital a été faite par les deux seuls associés, au prorata de leur participation, par des versements en espèces, de sorte que la prédite somme de treize virgule trente et un (EUR 13,31) Euros se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article trois des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,-) Euros, représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (EUR 310,-) Euros chacune.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2001.

En conséquence, la deuxième phrase de l'article 1 des statuts est supprimée et remplacée par la suivante:

«Le siège social est établi à Foetz.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ vingt-deux mille (22.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: C. Noël, N. Simon, C. Counhaye, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2001, vol. 420, fol. 56, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 janvier 2002.

U. Tholl.

(06177/232/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

MAPICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

Statuts coordonnés suivant acte reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06178/232/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

VARFOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 74.120.

L'an deux mille un, le onze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme VARFOR HOLDING S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 27 janvier 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Georges Brimeyer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Madame Biljana Fux-Karamitre, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice: Mademoiselle Vangelina Karamitre, employée privée, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre-vingt et une (81) actions d'une valeur nominale de EUR mille (EUR 1.000,-), chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous,

Ladite liste de présence partant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de EUR 75.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 81.000,- représenté par 81 actions de EUR 1.000,- à EUR 156.000,- représenté par 156 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,-.

2. Souscription et libération de cette augmentation du capital.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts, pour le mettre en concordance avec ce qui précède.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le capital social, est augmenté à concurrence de EUR 75.000,- pour le porter à EUR 156.000,-.

Deuxième résolution

Cette augmentation a été souscrite par CROMWELL HOLDING S.A ayant son siège social à L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier et représenté par son administrateur-délégué Monsieur Georges Brimeyer, préqualifié.

Troisième résolution

A la suite des résolutions précédentes, le texte de l'article 3 des statuts de la société est le suivant:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR cent cinquante-six mille (EUR 156.000,-), représenté par 156 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,-»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas cent mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Brimeyer, B. Fux-Karamitre, V. Karamitre, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2001, vol. 874, fol. 26, case 2. – Reçu 30.255 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme.

Pétange, le 3 janvier 2002.

G. d'Huart.

(06182/207/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

TRALUX, SOCIETE GENERALE DE TRAVAUX - LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3254 Bettembourg, 156, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 12.975.

L'an deux mille un, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TRALUX, SOCIETE GENERALE DE TRAVAUX - LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-3254 Bettembourg, 156, route de Luxembourg, constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire à l'époque de résidence à Pétange, en date du 15 avril 1975, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 132 du 17 juillet 1975.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 5 novembre 1982, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des sociétés et Associations C N° 332 du 20 décembre 1982; en date du 26 octobre 1984, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 337 du 11 décembre 1984-; en date du 22 octobre 1990, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 136 du 18 mars 1991, suivant lequel la société a adopté la forme de société à responsabilité limitée; et en date du 20 janvier 1993, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des sociétés et Associations C N° 205 du 6 mai 1993.

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Philippe Bard, cadre de société, demeurant à F-Metz.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean Michelet, cadre de société, demeurant à F-Marly.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs:

1) Monsieur Jean Demathieu, cadre de société, demeurant F-Metz.

2) Monsieur Olivier Bard, cadre de société, demeurant à F- Montigny-les-Metz..

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettre recommandée, contenant l'ordre du jour, adressée à chaque associé en date du 21 novembre 2001, ainsi qu'il résulte des récépissés de dépôt présentés à l'Assemblée.

II. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés.

III. Qu'il résulte de la liste de présence que sur les dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1 000,- LUF) composant le capital social d'un montant de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), parts sociales sont présentes ou représentées.

IV. Que dès lors, la présente Assemblée, composée d'un nombre d'associés représentant plus des trois quarts du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, qui est le suivant:

Ordre du jour:

1) Conversion du capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en euros, le capital existant de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) parts sociales de nominal mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, étant converti au montant total de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (247 893,52 EUR);

2) Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un million cinq cent deux mille cent six euros et quarante-huit cents (1.502.106,48 EUR), par prélèvement sur les résultats reportés de la société, pour le porter, après conversion, au montant total d'un million sept cent cinquante mille euros (1.750.000,- EUR), par voie d'augmentation du nominal des dix mille (10.000) parts sociales à cent soixante-quinze euros (175,- EUR);

3) Modification de l'article cinq des statuts de la société, pour le mettre en concordance avec ce qui précède;

4) Modification de l'article huit des statuts relatif aux cessions de parts sociales, afin de le mettre en concordance avec les modifications apportées par la loi du 21 décembre 1994 à l'article 1.690 du Code civil;

5) Divers.

L'Assemblée générale aborde ensuite son ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend les résolutions suivantes

Première résolution

La société adopte l'euro comme monnaie d'expression de son capital social, le capital existant de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) parts sociales de nominal mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, étant converti au montant total de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (247.893,52 EUR), soit vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) par part sociale.

Deuxième résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence d'un million cinq cent deux mille cent six euros et quarante-huit cents (1.502.106,48 EUR), par prélèvement sur les résultats de la société tels qu'ils apparaissent au bilan au 31 décembre 2000, pour porter le capital social de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (247.893,52 EUR) à un million sept cent cinquante mille euros (1.750 000,- EUR), par augmentation de la valeur nominale des dix mille (10.000) parts sociales existantes de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) à cent soixante-quinze euros (175,- EUR) chacune.

La justification des résultats reportés de la société résulte d'une copie certifiée conforme du bilan au 31 décembre 2000, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Troisième résolution

A la suite des résolutions précédentes, le texte de l'article cinq des statuts est le suivant

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme d'un million sept cent cinquante mille euros (1.750.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent soixante-quinze euros (175,- EUR) chacune.

Ces parts sociales sont réparties ainsi qu'il suit:

1) SOCIETE DEMATHIEU & BARD, société anonyme, avec siège à F-55100 Verdun, neuf mille huit cent trente parts sociales	9.830
2) Monsieur Jean Demathieu, cadre de société, demeurant à F-57000 Metz, dix parts sociales	10
3) Monsieur Claude Demathieu, administrateur de société, demeurant à F-75017 Paris, vingt parts sociales	20
4) Monsieur Marius Demathieu (Succession), demeurant à F-94210 Saint-Maur-des-Fossés, dix parts sociales	10
5) Monsieur Jean-Louis Bard, administrateur de société, demeurant à F-77150 Lesigny, dix parts sociales	10
6) Monsieur François Bard, Docteur en médecine, demeurant à F-55100 Verdun, dix parts sociales	10
7) Madame Raymond Bard, née A. Demathieu, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz, dix parts sociales	10
8) Succession Raymond Bard, F-57950 Montigny-les-Metz, cinq parts sociales	5
9) Monsieur Philippe Bard, cadre de société, demeurant à F-57070 Metz, dix parts sociales	10
10) Monsieur Olivier Bard, cadre de société, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz, cinq parts sociales	5
11) Monsieur Jean Michelet, cadre de société, demeurant à F-57155 Marly, dix parts sociales	10
12) Monsieur René Aubriet, cadre de société, demeurant à F-55100 Verdun, dix parts sociales	10
13) Monsieur Jean Gropetti, cadre de société, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz, dix parts sociales (succession),	10
14) Monsieur Roger Jacques, cadre de société, demeurant à F-67000 Strasbourg, dix parts sociales	10
15) Monsieur Bernard Petit, cadre de société, demeurant à F-57070 Metz, dix parts sociales	10
16) Monsieur Jean Savonitto, cadre de société, demeurant à F-57640 Malroy, dix parts sociales	10
17) Monsieur Robert Roderich, expert comptable, demeurant à L-8118 Bridel, dix parts sociales	10
18) Monsieur Robert Moulin, expert comptable, demeurant à L-6913 Roodt-sur-Syre, dix parts sociales	10
Total: dix mille parts sociales	10.000»

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'article huit des statuts de la société, afin de le mettre en concordance avec les modifications apportées par la loi du 21 décembre 1994 à l'article 1690 du Code civil, l'article huit des statuts recevant la rédaction suivante:

«**Art. 8.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la société ou acceptées par elle, soit par un acte authentique, soit par un acte sous seing privé, conformément à l'article 1690 (nouveau) du Code civil.»

Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Bard, J. Michelet, J. Demathieu, O. Bard, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 2001, vol. 874, fol. 12, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme.

Pétange, le 3 janvier 2002.

G. d'Huart.

(06183/207/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

PROMO-BUSINESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

L'an deux mille un, le dix-sept décembre,
Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Christine Noël, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet,

agissant en tant que mandataire spéciale de

Madame Francesca Cottoni, commerçante, demeurant à Foetz,

Monsieur Robert Stammera, commerçant, demeurant à Foetz,

en vertu de deux procurations sous seing privé données en date du 14 décembre 2001,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) Ses mandants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PROMO-BUSINESS, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations page 28117 de 1996 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 octobre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 272 du 17 avril 2001;

II) Le capital social s'élève à cinq cent mille francs (500.000,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune entièrement souscrites par les associés, chacun pour moitié.

Assemblée générale extraordinaire.

La comparante, ès qualités qu'elle agit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré de Luxembourg à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2001.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante

«Le siège de la société est établi à Foetz.»

Deuxième résolution

Le capital social est converti en Euros, avec augmentation à concurrence de cent cinq virgule trente-trois (105,33) Euros, pour le porter à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) Euros chacune.

La prédite augmentation de capital a été faite par les deux seuls associés, au prorata de leur participation, par des versements en espèces, de sorte que la prédite somme de cent cinq virgule trente-trois (105,33) Euros se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article cinq des statuts aura désormais la teneur suivante

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) Euros chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué à environ vingt et un mille (21.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Noël, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 21 décembre 2001, vol. 420, fol. 57, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 janvier 2002.

U. Tholl.

(06248/232/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

PROMO-BUSINESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 17 décembre 2001, reçu par Me Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06249/232/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE STAVECO.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

L'an deux mille un, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Christine Noël, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet,

agissant en tant que mandataire spéciale de:

Madame Francesca Cottoni, commerçante, demeurant à Foetz,

Monsieur Robert Stamerra, commerçant, demeurant à Foetz,

en vertu de deux procurations sous seing privé données en date du 14 décembre 2001,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) Ses mandants sont les seuls associés de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE STAVECO, ayant son siège social à Luxembourg, 147, rue Cents, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Re-dange/Attert, en date du 23 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 213 du 1^{er} juin 1994 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 647 du 17 août 2001;

II) Le capital social s'élève à cent mille francs (100.000,-) divisé en cent (100) parts d'intérêts entièrement souscrites par les associés, chacun pour moitié.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante, ès qualités qu'elle agit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Transfert du siège social de Luxembourg à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2001.

En conséquence, la première phrase de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Foetz.»

Deuxième résolution

Conversion du capital en Euros, avec augmentation à concurrence de vingt et un virgule zéro sept (21,07) Euros, pour le porter à deux mille cinq cents (2.500,-) Euros, représenté par cent (100) parts d'intérêts de vingt-cinq (25,-) Euros chacune.

La prédite augmentation de capital a été faite par les deux seuls associés, au prorata de leur participation, par des versements en espèces, de sorte que la prédite somme de vingt et un virgule zéro sept (21,07) Euros se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article six des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux mille cinq cents (2.500,-) Euros, représenté par cent (100) parts d'intérêts de vingt-cinq (25,-) Euros chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué à environ dix-neuf mille (19.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Noël, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2001, vol. 420, fol. 56, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 janvier 2002.

U. Tholl.

(06250/232/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE STAVECO.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

Statuts coordonnés suivant acte du 17 décembre 2001, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

(06251/232/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

UNITED SPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1090 Jette, 2, boulevard de Smet de Naeyer.

L'an mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six septembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNITED SPORT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 514 du 10 novembre 1992.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 7 mai 1997, numéro 227.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Weber, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur André Heusbourg, employé privé, demeurant à Saeul.

L'assemblée élit comme scrutateur Jean-Marie Theis, employé privé, demeurant à Sélange (B).

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quinze mille sept cent cinquante (15.750) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne vers B-1090 Jette, n° 2, boulevard de Smet de Naeyer boîte 11.

2.- Modification de l'article 2 des statuts pour le mettre en concordance avec le transfert du siège social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que la société adoptera la nationalité belge.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg vers B-1090 Jette, n° 2 Boulevard de Smet de Naeyer boîte 11 et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Weber, A. Heusbourg, J.-M. Theis, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 14 septembre 1999, vol. 410, fol. 97, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 septembre 1999.

E. Schroeder.

(06184/228/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

**IMMOBILIERE RUE DE NAMUR, Société à responsabilité limitée,
(anc. AIR-BUSINESS).**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 51.139.

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Les associés de la société à responsabilité limitée AIR-BUSINESS, avec siège social à Luxembourg, 1, rue de Namur, constituée suivant acte notarié du 10 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 676 du 20 septembre 1995, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, numéro B 51.139, à savoir:

1.- GBL FINANCE S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 18.507, détenant cinq cents parts sociales	500
représentée aux fins des présentes par M. Michel Vivario, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Bruxelles / Belgique, 24, avenue Marnix, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles / Belgique, le 17 décembre 2001, ci-annexée	
2.- INTERENERGY INVESTMENT CORPORATION, société anonyme holding, avec siège social à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 17.843, détenant cinq cents parts sociales.	500
représentée aux fins des présentes par M. Jacques Loesch, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles / Belgique, le 17 décembre 2001, ci-annexée	
Total: mille parts	<u>1.000</u>

de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant le capital social de un million de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000,-).

Lesquels comparants, représentés comme préindiqués, ont requis le notaire instrumentant de documenter les décisions suivantes, prises, à l'unanimité:

1.- Les associés conviennent de faire abstraction des règles formelles concernant la tenue des assemblées générales extraordinaires, telles que convocation, ordre du jour et composition du bureau, les résolutions à prendre leur étant parfaitement connues.

2.- Les associés décident de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la gestion et la mise en valeur de son patrimoine comprenant tous biens mobiliers et immobiliers.

A cette fin elle peut acquérir, détenir et céder par toute voie tous biens et droits mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels.

Elle ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

3.- Les associés décident de convertir le capital social et la valeur nominale des parts sociales en Euros.

En conséquence, le capital social est fixé à vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq Euros (EUR 24.789,35), représenté par mille (1.000) parts de vingt-quatre virgule sept huit neuf trois Euros (EUR 24,7893) chacune.

L'article six des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq Euros (EUR 24.789,35), représenté par mille (1.000) parts de vingt-quatre virgule sept huit neuf trois Euros (EUR 24,7893) chacune, souscrites et entièrement libérées en espèces.»

4.- Les associés décident de modifier la dénomination de la société en IMMOBILIERE RUE DE NAMUR.

L'article trois des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination sociale de IMMOBILIERE RUE DE NAMUR.»

5.- Les associés décident de modifier encore les statuts, savoir les articles treize, seize et dix-sept, comme suit:

- Article 13: le texte actuel est remplacé par le texte suivant:

«**Art. 13.** Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président et, en son absence, par un administrateur désigné par ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si plus de la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Les administrateurs peuvent émettre leur vote soit par lettre, soit par fax.

Les administrateurs peuvent donner, soit par lettre, soit par fax, procuration à l'un d'entre eux de les représenter et de voter en leurs nom et place. Les procurations sont annexées au procès-verbal de la réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut encore se tenir par vidéoconférence ou par conférence téléphonique à condition qu'une majorité de ses membres y participe et que les participants puissent être identifiés et puissent y intervenir et que, dans le cas d'une vidéoconférence, ils puissent prendre connaissance et communiquer des documents. Dans ce cas la réunion du conseil d'administration est censée se tenir au siège social si deux administrateurs y sont réunis. A défaut d'une telle réunion au siège social, la réunion est censée se tenir au lieu où se trouve le président du conseil d'administration ou la personne qui le remplace.

Toutes les résolutions sont prises, à la majorité des voix, en cas de partage la voix du président de la réunion est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits dans un registre tenu au siège de la société. Les procès-verbaux sont signés par deux administrateurs qui ont participé à la réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux sont certifiés par le président du conseil d'administration, par celui qui l'a remplacé ou par deux administrateurs.»

- Article 16: le texte actuel du deuxième alinéa est remplacé par le texte suivant:

«Les copies ou extraits des procès-verbaux sont certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.»

- Article 17: la deuxième phrase de cet article est supprimée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est estimé à mille Euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, représentés comme préindiqué, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Vivario, J. Loesch, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 133S, fol. 21, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

R. Neuman.

(06253/226/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

IMMOBILIERE RUE DE NAMUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 51.139.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2002.

(06253/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

GERA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1090 Jette, 2, boulevard de Smet de Naeyer.

L'an mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six septembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GERA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 septembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 608 du 19 décembre 1992.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 30 mars 1993, numéro 136.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Weber, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur André Heusbourg, employé privé, demeurant à Saeul.

L'assemblée élit comme scrutateur Jean-Marie Theis, employé privé, demeurant à Sélange (B).

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux mille (2.000) actions de la catégorie A, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne vers B-1090 Jette, n° 2, boulevard de Smet de Naeyer boîte 11.

2.- Modification de l'article 2 des statuts pour le mettre en concordance avec le transfert du siège social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que la société adoptera la nationalité belge.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg vers B-1090 Jette, n° 2 Boulevard de Smet de Naeyer boîte 11 et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Weber, A. Heusbourg, J.-M. Theis, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 14 septembre 1999, vol. 410, fol. 97, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 septembre 1999.

E. Schroeder.

(06185/228/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

RONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1090 Jette, 3, boulevard de Smet de Naeyer.

L'an mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six septembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RONI INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte relu par le notaire instrumentaire en date du 21 septembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 607 du 19 décembre 1992.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 30 mars 1993, numéro 136.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Weber, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Monsieur André Heusbourg, employé privé, demeurant à Saeul.

L'assemblée élit comme scrutateur Jean-Marie Theis, employé privé, demeurant à Sélange (B).

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux mille (2.000) actions de la catégorie A, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne vers B-1090 Jette, n° 2, boulevard de Smet de Naeyer boîte 11.

2.- Modification de l'article 2 des statuts pour le mettre en concordance avec le transfert du siège social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que la société adoptera la nationalité belge.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg vers B-1090 Jette, n° 2, boulevard de Smet de Naeyer boîte 11 et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Weber, A. Heusbourg, J.-M. Theis, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 14 septembre 1999, vol. 410, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 septembre 1999.

E. Schroeder.

(06186/228/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

TITUS CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.132.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(06213/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

THIMA-BOIS HOLZAGENTUR & HANDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 74.335.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(06214/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

ARCOLUCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 77.228.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(06215/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

PRO-LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange.
R. C. Luxembourg B 56.057.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(06216/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2002.

MATAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 28.995.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 13 mai 2002 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

(01946/000/14)

Le Conseil d'Administration.

BALTIC FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

Please take note that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Company, which is to be held at the office of Notary André Schwachtgen, at 16.00 p.m. on 10 May 2002 in order its consider and vote on the following matters:

Agenda:

1. To ratify the appointment of BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. as the Réviseur d'Entreprises (Independent Auditor) of the Company for the period ended 31 December 2001.
2. To receive and adopt the Director's report and the report of the Independent Auditor for the period ended 31 December 2001.
3. To receive and adopt the financial statements comprising the consolidated financial statements of the Baltic Financial Holdings Group and the unconsolidated financial statements of BALTIC FINANCIAL HOLDINGS, Société Anonyme incorporated therein, as at 31 December 2001.
4. To transfer the amount of £ 7,250 (EUR 11,850) to the legal reserve as required by Luxembourg law.
5. To grant a discharge to the Directors and the Independent Auditor in respect of the execution of their mandates to 31 December 2001.
6. To amend the Article of Incorporation to change the currency of the share capital from sterling to euro and authorise any Director or their appointed to appear in front of a notary to amend the Articles of Incorporation accordingly.

(02028/631/23)

By order of the Board.

INVERTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.851.

RECTIFICATIF

L'avis paru dans le Mémorial C du 17 avril 2002 comportait une erreur:

Il fallait lire:

- «L'Assemblée Générale Statutaire se tiendra le 10 mai 2002»

Au lieu de:

«extraordinairement le 9 mai 2002»

(02040/755/12)

UNIPATENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.391.

Les actionnaires de la société UNIPATENT HOLDING S.A., société anonyme, sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le vendredi 10 mai 2002 à 11.00 heures au siège social de la société, au 9A, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Présentation du rapport de gestion de l'administrateur provisoire,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,

- Attitude à prendre sur le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001,
- Affectation des résultats.

L'Administrateur provisoire judiciaire

J. Delvaux

(02039/208/17)

SOPHIE INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 64.221.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 mai 2002* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (01570/534/15)

Le Conseil d'Administration.

NITLUX A.G., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

H. R. Luxemburg B 19.359.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *14. Mai 2002* um 11.00 Uhr, in Luxembourg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2001
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes

I (01571/534/16)

Der Verwaltungsrat.

HOPLITE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.399.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *15 mai 2002* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Suppression de la valeur nominale des actions.
5. Conversion de la devise du capital en Euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 103.291,37 (cent trois mille deux cent quatre-vingt-onze euros et trente-sept cents), représenté par 2.000 (deux mille) actions sans désignation de valeur nominale et modification subséquente de l'article 3 des statuts.
6. Autorisation donnée à deux administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et de s'occuper de leur publication.
7. Divers.

I (01714/795/20)

Le Conseil d'Administration.

ARRAXIS S.A., Holdingaktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 58.855.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 14. Mai 2002 um 11.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und des Berichtes des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuzuweisung per 31. Dezember 2001
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes

I (01572/534/16)

Der Verwaltungsrat.

MONTICELLO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxemburg B 50.220.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 28 mai 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 28 mars 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01596/795/14)

Le Conseil d'Administration.

YARRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxemburg B 41.140.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 mai 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000 et 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (01710/795/16)

Le Conseil d'Administration.

VALFONDS S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 240, rue de Belvaux.
R. C. Luxemburg B 21.092.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 14 mai 2002 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport intermédiaire du liquidateur
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Divers

I (01811/506/13)

Le Conseil d'Administration.

HOLLEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.515.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 mai 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (01711/795/16)

Le Conseil d'Administration.

RENU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 13.155.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 mai 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant.
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
3. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000 et 2001.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

I (01712/795/15)

Le Conseil d'Administration.

DRESDNER SYMPHONICA MANAGEMENT, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Siège social: L-2097 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.
H. R. Luxemburg B 82.353.

Die Anteilhaber der DRESDNER SYMPHONICA MANAGEMENT (Sicav) werden hiermit zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 14. Mai 2002 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft, 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxemburg, stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates über das abgelaufene Rumpfgeschäftsjahr vom 21. August bis zum 31. Dezember 2001.
2. Vorlage und Feststellung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2001, Bericht über die satzungsgemäße Gewinnverwendung sowie Genehmigung durch die Hauptversammlung.
3. Beschluß über die Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates.
4. Wahlen zum Verwaltungsrat.
5. Wahl des Wirtschaftsprüfers.
6. Sonstiges

Zur Teilnahme an der ordentlichen Hauptversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber, die bis spätestens 10. Mai 2002 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, daß die Anteile bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich oder durch Fernschreiben, Telegramm oder Telefax bevollmächtigt ist.

Gemäß Artikel 9 der Satzung der Gesellschaft vertritt die ordnungsgemäß einberufene Hauptversammlung sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefaßt.

Luxemburg, im April 2002.

I (01827/016/28)

Der Verwaltungsrat.

WILBURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.317.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 mai 2002 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

I (01713/795/15)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE EURO-LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.822.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 mai 2002 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (01717/806/16)

Le Conseil d'Administration.

ORTOLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 12.916.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, le 25 mai 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2001.
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

I (01718/000/16)

BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.667.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 mai 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

6. Divers

I (01730/795/17)

Le Conseil d'Administration.

IMMO INTER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 31.321.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 mai 2002 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (01722/806/15)

Le Conseil d'Administration.

RP PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 65.595.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 mai 2002 à 12.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (01725/806/15)

Le Conseil d'Administration.

KOPLAST A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 19.702.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 mai 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01732/795/14)

Le Conseil d'Administration.

JABELMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.811.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 mai 2002 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Collège des Commissaires
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Collège des Commissaires

- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

Pour assister valablement à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs actions dans une institution bancaire située au Luxembourg ou à la société CABRA S.A., Calesbergdreef 5, B-Schoten.

I (01731/795/17)

Le Conseil d'Administration.

ILICO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 5.379.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 mai 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

I (01733/795/15)

Le Conseil d'Administration.

LOGOS INVEST HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 58.006.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 13. Mai 2002 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

- 1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars.
- 2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2001.
- 3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar.
- 4. Statutarische Ernennungen.
- 5. Verschiedenes.

I (01734/795/15)

Der Verwaltungsrat.

MEDICOVER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 59.021.

Notice is hereby given that an

ORDINARY GENERAL MEETING

will be held at the registered office of the Company at 11.00 a.m. on 14 May 2002 with the following Agenda:

Agenda:

- 1. To approve the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor
 - 2. To approve the Balance Sheet and the Profit and Loss Statement as at 31 December 2001
 - 3. Discharge of the Directors and the Statutory Auditor from liability for the year ended 31 December 2001
 - 4. Reelection of the present Directors
 - 5. Reelection of the Statutory Auditor
 - 6. Renewal for an additional period of 5 years of the authorization granted to the Board of Directors to increase the share capital of the Company in accordance with and within the limits of article 5 of the Articles of Association of the Company.
- 10th April 2002.

I (01742/000/19)

The Board of Directors.

WITNO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.590.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 mai 2002 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (01744/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ACTIV'INVEST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.828.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 15 mai 2002 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (01745/795/14)

Le Conseil d'Administration.

NORD-SUD INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.453.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 mai 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

I (01746/795/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL FINANCE SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.362.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 mai 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (01747/795/15)

Le Conseil d'Administration.

SANTORINI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.358.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 15 mai 2002 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (01748/029/18)

Le Conseil d'Administration.

HONEYBEE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 14.148.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 15 mai 2002 à 18.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (01750/029/18)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA GREATER CHINA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.904.

Notice is hereby given to the Shareholders that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of DEXIA GREATER CHINA will be held at the offices of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg, on May 13, 2002 at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets as at December 31, 2001; allocation of the net results;
3. Discharge to the Directors;
4. Statutory Appointments;
5. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting of DEXIA GREATER CHINA, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting with DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (01860/755/22)

The Board of Directors.

31090

FINMACRIEN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.902.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 15 mai 2002 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (01751/029/18)

Le Conseil d'Administration.

ARQUINOS AG, Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.754.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 14 mai 2002 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (01755/029/19)

Le Conseil d'Administration.

PATRIMOINE FUND SELECT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.852.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PATRIMOINE FUND SELECT à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 14 mai 2002 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001
- Affectation des résultats
- Quitus aux Administrateurs
- Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
- Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01852/755/21)

Le Conseil d'Administration.

31091

GRAFICOM, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.865.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 15 mai 2002 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (01756/029/18)

Le Conseil d'Administration.

PROGRES FAMILIAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 7.361.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 14 mai 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (01761/029/19)

Le Conseil d'Administration.

ALENA INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.860.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV ALENA INVEST à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 13 mai 2002 à 14.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Modification de l'article 12 des statuts afin de prévoir la désolidarisation des compartiments.
- Modification de l'article 9 des statuts afin de changer le délai de paiement des prix de rachat.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès de:

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme,
14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le projet de texte des statuts coordonnés comprenant les changements proposés ainsi que le projet du prospectus d'émission sont à la disposition des Actionnaires pour examen au siège social.

Entre-temps, les Actionnaires qui seraient opposés aux changements proposés peuvent demander le remboursement de leurs actions aux conditions du prospectus d'émission sans application de frais de sortie.

I (01939/755/23)

Le Conseil d'Administration.

ZUBARAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 60.501.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 14 mai 2002 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (01763/029/18)

Le Conseil d'Administration.

POLOWANIE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.757.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 14 mai 2002 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (01765/029/18)

Le Conseil d'Administration.

BGL INVESTMENT PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.
R. C. Luxembourg B 75.324.

Nous prions Mesdames et Messieurs les actionnaires de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société, qui se tiendra au siège social de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, à Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, le mardi 14 mai 2002 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2001
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux administrateurs
5. Désignation du réviseur externe pour 2002
6. Autorisation au rachat d'actions propres
7. Divers

Les actionnaires désireux d'assister à l'Assemblée générale ordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au plus tard pour le 6 mai 2002 auprès de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG.

Au cas où il vous serait impossible d'assister personnellement à cette assemblée, il vous est loisible de vous y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une procuration. Les procurations devront être retournées, dûment complétées et signées, au siège social de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG pour le 6 mai 2002 au plus tard.

I (01995/584/23)

Le Conseil d'administration.

VINCALUX FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 72.014.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 mai 2002* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Comptes de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- f. démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant;
- g. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- h. divers.

I (01772/045/18)

Le Conseil d'Administration.

VATEM S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 18.487.

Mesdames les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *14 mai 2002* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01812/506/15)

Le Conseil d'Administration.

E.F.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 68.875.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, le *25 mai 2002* à 13.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes l'année financière se terminant au 31 décembre 2001;
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

I (01813/000/16)

LUXAVIATION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1110 Findel.
R. C. Luxembourg B 40.404.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires de la société qui se tiendra au siège social, le mardi, *14 mai 2002* à 14.00 heures et qui comporte l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Affectation des résultats.
5. Renouvellement de mandats d'Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
6. Conversion du capital souscrit en euros, suppression de la mention de la valeur nominale des actions et modification subséquente de l'article 3 des statuts.
7. Divers.

I (01814/607/19)

Le Conseil d'Administration.

METALS FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 42.533.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *14 mai 2002* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01828/506/15)

Le Conseil d'Administration.

ISNY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.285.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *13 mai 2002* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du liquidateur
2. Désignation d'un commissaire à la liquidation
3. Fixation de la date pour la tenue de l'assemblée générale appelée à écouter le rapport du commissaire à la liquidation, à délibérer sur le résultat de la liquidation et à décider la clôture de la liquidation.

I (01845/795/14)

Le Liquidateur.

SOCIETE DES PROPRIETES PHENICIENNES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.185.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *16 mai 2002* à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2000, 31 mars 2001, 31 mars 2002 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02027/755/19)

Le Conseil d'Administration.

MINUSINES, Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 8, rue François Hogenberg.
R. C. Luxembourg B 3.825.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 14 mai 2002 à 10.00 heures au siège social de la Société

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'entreprise indépendant.
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au plus tard le jeudi 9 mai 2002 dans une banque de la place (article 17 des statuts).

I (01947/000/18)

Le Conseil d'Administration.

SOPAREC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 69.814.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 14 mai 2002 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01948/000/14)

Le Conseil d'Administration.

BESYCOCLAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 68.869.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 15 mai 2002 à 17.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01994/000/14)

Le Conseil d'Administration.

SELFLOOR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 4.544.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 mai 2002 à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social.

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire de surveillance concernant l'exercice social arrêté le 31 décembre 2000.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés le 31 décembre 2000.
3. Affectation des résultats.
4. Elections statutaires.

5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes concernant l'exécution de leur mandat pendant l'exercice social arrêté au 31 décembre 2001.

6. Divers.

I (01996/307/18)

Le Conseil d'Administration.

MERCURY SELECTED TRUST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 6.317.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of MERCURY SELECTED TRUST («the Company») will be held at the registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg at 11.00 a.m. on 15 May 2002 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To accept the Directors' and Auditors' reports and to adopt the financial statements for the year ended 31 December 2001.
2. To approve the payment of dividends for the year ended 31 December 2001 and to authorize the Directors to declare further dividends in respect of the financial year ended 31 December 2001.
3. To discharge the Directors from their responsibilities for all actions taken within their mandate during the year ended 31 December 2001.
4. To re-elect Mrs E. P. L. Corley, Mr D. Ferguson, Mr S. Langbaek KBE, Mr F. P. Le Feuvre, Z. O. H. M. Baron van Hövell tot Westerflieer, Mr G. Radcliffe, Mr J. Reimnitz, Mr F. Tesch and Mr J.-C. Wolter as Directors.
5. To elect Mr J. Charrington and Mr T. K. Glenn as Directors.
6. To approve the payment of Directors' fees of USD 15,000.- per Director per annum plus an additional amount of USD 5,000.- in respect of the Chairman's fee.
7. To re-elect PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Auditors.
8. To decide on any other business which may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the Agenda may be passed without a quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Voting Arrangements

In order to vote at the Meeting:

- the holders of Bearer Shares must deposit their shares not later than 7 May 2002 either at the registered office of the Company, or with any bank or financial institution acceptable to the Company, and the relative Deposit Receipt (which may be obtained from the registered office of the Company) must be forwarded to the registered office of the Company to arrive no later than 13 May 2002. The Shares so deposited will remain blocked until the day after the Meeting or any adjournment thereof;

- shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive no later than 13 May 2002. Proxy forms for Registered Shareholders are included with the annual report and can also be obtained from the registered office. A person appointed proxy need not be a holder of Shares in the Company; lodging of a proxy form will not prevent a shareholder from attending the Meeting if he decides to do so.

12 April 2002.

I (02000/755/40)

The Board of Directors.

GREMIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 14.109.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le vendredi 17 mai 2002 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02010/000/14)

Le Conseil d'Administration.

CABRITU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 12.602.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, le 10 mai 2002 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes l'année financière se terminant au 31 décembre 2001.
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

II (01360/000/16)

HORIZON EQUITY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 81.186.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2002 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du Conseil de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 6 avril 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et aux Commissaires;
- f. démission d'un membre du Conseil de Surveillance et nomination de son remplaçant;
- g. divers.

II (01380/045/17)

Le Conseil d'Administration.

HORIZON EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 81.185.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2002 à 9.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du Commissaire aux Comptes;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 6 avril 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et aux Commissaires;
- f. démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant;
- g. divers.

II (01381/045/17)

Le Conseil d'Administration.

COMPARTIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.043.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le 8 mai 2002 à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social, 40, boulevard Joseph II, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les Actionnaires qui désirent assister à cette assemblée sont priés de déposer leurs parts sociales cinq jours francs avant l'assemblée au siège social de la société.

II (01411/550/19)

Le Conseil d'Administration.

PHARAMOND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 83.670.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, le 10 mai 2002 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes l'année financière se terminant au 31 décembre 2001.
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

II (01448/000/16)

CARREFOUR LUX S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 76.656.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 15 mai 2002 à 16.00 heures au 10A, boulevard Royal, Luxembourg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 2 avril 2002 à 14.00 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous faute de quorum de présence, nous vous prions de bien vouloir assister à la seconde Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital à hauteur du montant égal aux remboursements des actions rachetables de commanditaire de la classe A et B rachetées jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire et annulation des actions rachetées.
2. Modification afférente à l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

Modalités relatives à cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire

Pour être valablement constituée et pouvoir valablement délibérer, cette seconde Assemblée des Actionnaires requiert un quorum d'Actionnaires présents ou représentés composé au minimum du Gérant Commandité et d'un actionnaire Commanditaire de chacune des deux classes d'actions A et B.

Les résolutions soumises à cette Assemblée Générale Extraordinaire seront adoptées à la majorité des deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée; toutefois, toute décision ne sera valablement adoptée qu'avec l'accord du Gérant Commandité.

Les actionnaires ne pouvant assister à ces Assemblées peuvent s'y faire représenter par toute personne de leur choix. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles au siège de la Société et peuvent être transmises sur simple demande.

Pour être prises en considération, les procurations précitées, dûment complétées et signées, devront parvenir au siège de la Société au plus tard le 13 mai 2002.

CARREFOUR LUX, S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Le Gérant commandité
S. Arpea / N. Didier
Gérant / Gérant

II (01507/755/34)

UNIVERSAL GROUP FOR INDUSTRY AND FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.651.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 6 mai 2002 à 14.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01450/755/19)

Le Conseil d'Administration.

CHEFICOMIN, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 7.537.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 6 mai 2002 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Chaque actionnaire devra, pour être admis à l'assemblée, effectuer le dépôt de ses titres au porteur au siège social ou auprès d'un établissement bancaire de premier ordre, cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

II (01475/534/17)

Le Conseil d'Administration.

CASH INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 29.196.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de CASH INVEST, SICAV, se tiendra à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, le 3 mai 2002 à 15.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2001.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2001.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

Les propriétaires d'actions au porteur qui souhaitent prendre part à l'assemblée générale ordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions cinq jours au moins avant l'assemblée, au siège social de la société ou auprès de:

- la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg.

II (01830/755/22)

Le Conseil d'Administration.

TRESIS FINANCIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.175.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2002 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (01537/045/16)

Le Conseil d'Administration.

**INTERCONTINENTAL GROUP FOR COMMERCE, INDUSTRY AND FINANCE S.A.H.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.070.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 6 mai 2002 à 11.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour:

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01566/755/18)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE FINANCIERE D'ECHTERNACH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 14.187.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 6 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Démission et nomination des Administrateurs et du Commissaire;
- Transfert du siège social.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

II (01664/531/14)

Le Conseil d'Administration.

ELSA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 56.510.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 8 mai 2002 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers

II (01668/534/16)

Le Conseil d'Administration.

POTOMAC ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 69.081.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2002 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01676/696/14)

Le Conseil d'Administration.

MOBILITY INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 73.861.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2002 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
- affectation des résultats au 31 décembre 2001;
- vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

II (01693/817/18)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL GOLF AND LEISURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9748 Eselborn, Mecherwee.

R. C. Diekirch B 1.840.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société INTERNATIONAL GOLF AND LEISURE S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 3 mai 2002 à 16.00 heures au siège de la société:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration.
2. Rapport du Réviseur d'entreprise.
3. Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion au 31 décembre 2001.
Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs.
5. Décharge aux Réviseur d'entreprise.

N.B. Les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs actions cinq jours avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

II (01806/000/19)

Le Conseil d'Administration.

NORY EUROPEAN EQUITIES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 74.232.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2002 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
- affectation des résultats au 31 décembre 2001;
- vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

II (01694/817/18)

Le Conseil d'Administration.

CLERGEON S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 73.362.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2002 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
- affectation des résultats au 31 décembre 2001;
- vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
- divers.

II (01695/817/18)

Le Conseil d'Administration.

ERKADA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.367.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Divers.

II (01794/005/15)

Le Conseil d'Administration.

CARRY EUROPEAN MARKETS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 74.793.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2002 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
- affectation des résultats au 31 décembre 2001;
- vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
- divers.

II (01696/817/18)

Le Conseil d'Administration.

PRICOURT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 68.458.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2002 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
- affectation des résultats au 31 décembre 2001;
- vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
- divers.

II (01698/817/18)

Le Conseil d'Administration.

FIVER S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.018.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra extraordinairement le mardi 7 mai 2002 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01699/755/17)

Le Conseil d'Administration.

DIAMER INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 61.628.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2001.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01781/005/16)

Le Conseil d'Administration.

CHANDRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.192.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme CHANDRA S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi, 2 mai 2002 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince
Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au porteur cinq jours francs au moins
avant la date fixée pour l'Assemblée au siège social, 9B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

II (01804/000/17)

Le Conseil d'Administration.

SUDRING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken.
R. C. Diekirch B 5.159.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme SUDRING HOLDING S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi, 2 mai 2002 à 11.00 heures au siège social de la société à L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au porteur cinq jours francs au moins
avant la date fixée pour l'Assemblée au siège social, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck.

II (01805/000/16)

Le Conseil d'Administration.
